

habit **A⁺**



ÉVOLUTIONS & NOUVEAUTÉS

RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE

Travaux, évolutions
& conséquences | mars 2020

Pourquoi un nouveau référentiel ?

Pour adapter l'ancien aux nouvelles exigences de l'arrêté du 23 février 2018 et de ses guides associés.



contact@habitaplust.fr



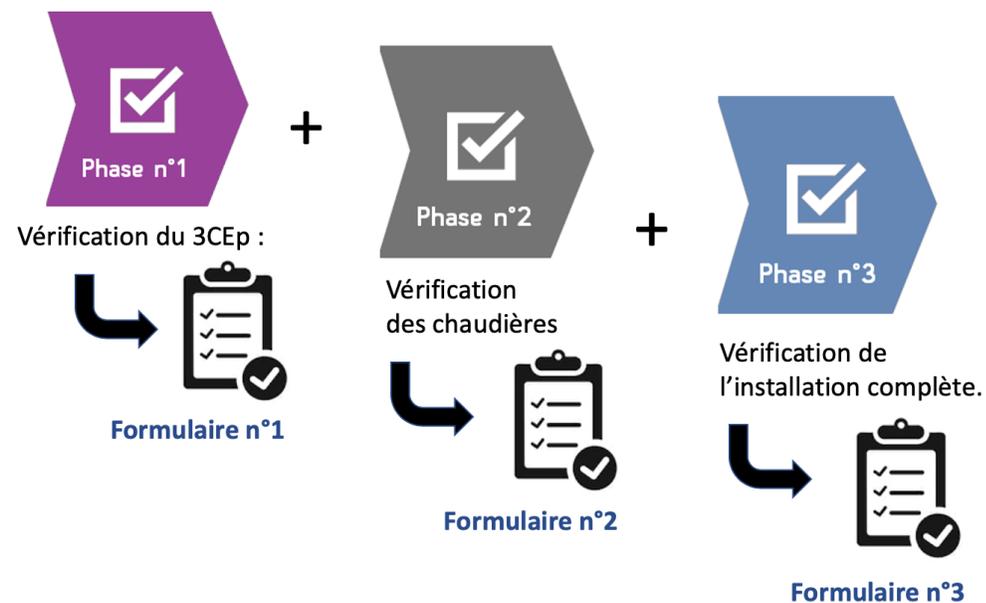
habitaplust.fr

Certificat de conformité

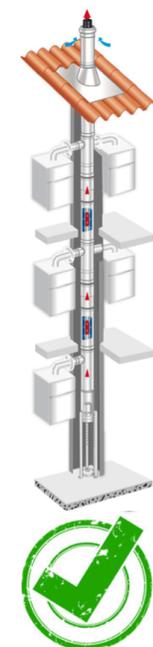
Pour une mise en service d'un conduit 3Cep ou d'une installation VMC-gaz

NOUVEAUTÉ

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
1b	Dans le cas d'une première mise en service d'un conduit collectif 3Cep, présence des formulaires dûment remplis de la Phase 1 et de la Phase 2 du protocole de mise en service prévus à l'Annexe 5 du Guide CNPG EVAPDC		CC non validé		
1c	Dans le cas d'une première mise en service d'une installation de VMC GAZ, présence de l'attestation de bon fonctionnement du dispositif de sécurité collective (DSC)		CC non validé		



..... réalisées à différents moments de la mise en œuvre.



Tuyauterie fixe et apparente

Passage des canalisations

NOUVEAUTÉ

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
3	Passage d'une canalisation individuelle en parc de stationnement couvert	A2		A2	



Arrêté du 23/02/2018 art 10.1.3

Les conduites à usage privatif sont interdites dans les parcs de stationnement à l'exception de celles assurant l'alimentation en gaz des appareils de remplissage de véhicules fonctionnant au gaz naturel GNC et des sites de production d'énergie.



Tuyauterie fixe et apparente

Interdiction d'usage du ruban d'étanchéité

COMPLÉMENT

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
4a	Assemblages réalisés par raccords mécaniques manifestement non autorisés (l'étanchéité est réalisée par filasse ou par rubans d'étanchéité)	A2		A1	



Arrêté du 23/02/2018 art 10.1.2

L'emploi de ruban d'étanchéité est interdit. Le contrôle est effectué sur l'emploi de raccord mécanique autorisé ou non et même si le raccord mécanique est autorisé mais qu'il y a usage de filasse ou de ruban téflon, il y a anomalie.

L'anomalie est de niveau **A2** et entraîne une sanction lors d'un audit qualité.



Exemple gamme fabricant GRIFFON, selon normes de fabrication

La norme européenne EN 751 spécifie les exigences et les méthodes d'essai applicables aux matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1ère, 2ème et 3ème famille et de l'eau chaude.

Norme EN 751-3



Source : Cedeo

Norme EN 751-2



Source : Cedeo

Norme EN 751-1



Source : Griffon

Norme Européenne

EN 751 compte trois parties.
EN 751-1 : Colles anaérobies
EN 751-2 : Composition d'étanchéité non durcissante
EN 751-3 : Bandes en PTFE non fritté

Norme EN 751-2



Source : Griffon

Source : Griffon

Norme EN 751-1



Source : Henkel-adhesives

Tuyauterie fixe et apparente

Mise en œuvre des raccords à sertir

NOUVEAUTÉ

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
4c	Assemblage par raccord à sertir "non sertis" réalisé par brasage, collage, ...	A2		A2	



Guide **Appareils et Matériels à Gaz**

Vérification du bon emploi des raccords sertis
Guide CCH 2004 - 02

Tuyauterie fixe et apparente

Brasure tendre interdite si $P > 50$ mbar ou parties communes

NOUVEAUTÉ

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
4d	Les assemblages déclarés en brasure tendre le sont sur une partie de l'installation autorisée		A1		

Arrêté du 23/02/2018 art 10.1.2

L'utilisation de la brasure tendre est interdite pour :

- les installations intérieures alimentées à une pression supérieure à 50 mbar ;
- pour l'assemblage des tubes de cuivre situés en partie commune.



Tuyauterie fixe et apparente

Vérification de la mise en œuvre du PLT

NOUVEAUTÉ

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
4e	La tuyauterie en PLT possède un collier de fixation à proximité du compteur		A1		A1

Norme **XP E 29-826 article 8/7/3**

Efforts mécaniques spécifiques

Il est interdit de faire supporter aux canalisations de gaz réalisées en tuyaux pliables des efforts mécaniques pour lesquels elles ne sont pas prévues. Un collier de fixation doit être posé à proximité immédiate (100 mm maxi dans chaque direction) de tout compteur gaz en gaine technique si celui-ci ne possède pas de fixation propre.



Tuyauterie fixe et apparente

Espace annulaire

ÉVOLUTION

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
5	L'espace annulaire de la canalisation gaz à la pénétration dans le bâtiment à travers un mur enterré ou aérien est visible. Si oui, il est obturé		A2		A2

Arrêté du 23/02/2018 art 10.1.3

Lorsqu'une conduite pénètre du sol extérieur dans un bâtiment à travers un mur enterré, l'espace annulaire entre le mur et la tuyauterie est obturé afin d'empêcher la pénétration du gaz dans le local.

L'obturation doit être réalisée entre la tuyauterie et le fourreau et entre le fourreau et le mur de pénétration.

Le niveau d'anomalie est remonté d'A1 en A2 ce qui induit une sanction lors d'un audit qualité.



Organe de coupure

Dispositifs de sécurité - citerne enterrée

COMPLÉMENT

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
7c2	Si un raccord isolant est nécessaire sur une citerne enterrée il est présent et en bon état Note : s'il existe un doute, la question est sans objet, mettre l'observation suivante sur le rapport de contrôle "faire vérifier, à l'occasion du prochain remplissage, la conformité du raccord isolant ou le fait que son absence est justifiée par le propanier"		A1		A1



Raccord isolant gaz butane / propane
Source : Clesse

Evolution de la construction des réservoirs GPL. Certains réservoirs ont un raccord isolant intégré.



Cahier **TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

MA.PV/CC.01 Edition 8 du 30 septembre 2019

CAHIER TECHNIQUE PROFESSIONNEL

Comité Français Butane Propane

CAHIER TECHNIQUE PROFESSIONNEL POUR LA FABRICATION ET L'EXPLOITATION DES RÉSERVOIRS GPL PETIT VRAC

Lyre GPL

Dispositifs de sécurité - citerne enterrée

ÉVOLUTION

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
7d1	La lyre n'est pas autorisée d'emploi. La lyre n'est pas marquée du logo d'une marque de certification reconnue ("NF", "ATG", ...)	A2		A2	

Vérification du marquage NF de la lyre et des OCA



Arrêté du 23/02/2018 art 6

Guide CNGG associé
AMG Appareils et Matériel à Gaz



Organe de coupure

Robinetets et accessoires conformes

ÉVOLUTION

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
7a3	Tout robinet et accessoire est marqué du logo d'une marque de certification reconnue ("NF", "ATG", ...)		A2		A2



Arrêté du 23/02/2018 art 6

Guide CNGG associé
AMG Appareils et Matériel à Gaz

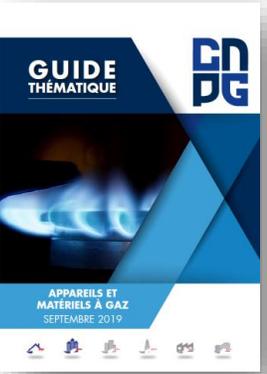


Raccordement au conduit de fumées

Mise en œuvre des conduits de raccordement

NOUVEAUTÉ

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
29f	Le conduit de raccordement de l'appareil dont l'évacuation des produits de combustion est en pression ne possède pas de conduit enveloppe	A2		A2	



Guide Evac PdC 3.3.3.1

Afin d'éviter qu'une fuite des produits de combustion ne se propage à l'intérieur des locaux une enveloppe (gaine, conduit) entoure le système d'évacuation des produits de combustion de l'appareil jusqu'à son débouché extérieur.

Vérification de la présence d'un raccordement avec dispositif concentrique.

NOUVEAUTÉ

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
32e	Absence de bouche d'extraction VMC GAZ	A2		A1	

Vérification de la bouche spécifique en VMC Gaz.



Source : Atlantic



Source : Aldes

DTU 68.3 VMC GAZ

Bouche conforme à NF-E-51-711

Produits de combustion (y compris types C)

Teneur en monoxyde de carbone

ÉVOLUTION

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
S1	En partie privative, la mesure traduit une teneur en CO de l'atmosphère supérieure à 10 ppm	DGI		DGI	
S2	En alvéole technique, la mesure traduit une teneur en CO de l'atmosphère supérieure à 10 ppm	A2		A2	
S3	En SPE (hors APE), la mesure se traduit par une teneur en CO de l'atmosphère comprise entre 10 et 50 ppm	A2		A2	
S4	En SPE (hors APE), la mesure traduit une teneur en CO de l'atmosphère supérieure à 50 ppm	DGI		DGI	
T	Hotte raccordée à l'extérieur ou extracteur mécanique autre que VMC et appareil à tirage naturel, simultanément en fonctionnement, la mesure traduit une teneur en CO de l'atmosphère supérieure à 10 ppm	DGI		DGI	

Le seuil CO est abaissé à 10 ppm dans le cadre d'une harmonisation des différents textes et contrôles.



Norme 45-500

Renforcement de l'exigence au regard des évolutions futures